

Compte Financier 2011

L'Arrêté du 9 novembre 2010 (JORF n°0265 du 16 novembre 2010) a désigné l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3 pour accéder à **compter du 1^{er} janvier 2011** aux Responsabilités et Compétences Elargies (RCE) en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines conformément aux articles L. 712-9, L. 712-10 et L. 954-1 à L. 954-3 du code de l'Éducation.

Le compte financier 2011 est donc le premier compte produit sous le régime **du décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 modifié**, relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des Responsabilités et Compétences Elargies (RCE) .

L'une des principales conséquences de cette réforme est le transfert sur le budget de l'établissement de la gestion de la masse salariale de l'ensemble des personnels jusqu'alors rémunérés par l'Etat.

Au 31/12/2010, l'Université ne comptabilisait en effet sur son budget propre que les charges suivantes :

- personnels contractuels (contractuels BIATOS, Contrats Aidés, ATER, Lecteurs)
- emplois gagés,
- certaines primes et indemnités versées aux agents titulaires
- contrats de doctorants
- cours complémentaires.

Ce changement de périmètre s'est accompagné d'une réforme de la gestion financière et budgétaire :

- globalisation et agrégation du budget
- nouvelle définition de l'équilibre budgétaire et des règles de prélèvement sur le fonds de roulement
- renforcement du principe de l'annualité et restriction de la pratique des reports de crédits aux programmes pluriannuels d'investissement et contrats de recherche pluriannuels en cours.
- meilleure identification de l'activité recherche
- nouvelle présentation croisée des crédits
- établissement obligatoire d'un projet annuel de performance
- mise en place d'instruments d'analyse permettant le suivi de :
 - .la masse salariale et de la consommation des emplois en équivalents temps plein
 - .l'exécution du budget en recettes et en dépenses, ainsi que celle de son projet annuel de performances
 - .l'équilibre financier de l'établissement ;
 - .la gestion patrimoniale

Face à ces responsabilités et compétences élargies, la certification annuelle des comptes de l'Université par un commissaire aux comptes a été rendue obligatoire.

Rappelons qu'à l'issue d'une mise en concurrence, c'est le Cabinet KPMG qui a été retenu par l'université de Bordeaux 3 et nommé le 22/07/2011 conjointement par la Ministre de l'Economie, des Finances et par le Ministre du Budget, des Comptes publics et de la réforme de l'Etat pour une durée de six ans.

Le Commissaire aux comptes est chargé de réaliser un constat externe sur la gestion de l'établissement :

- **évaluation des risques**
- **évaluation des procédures de contrôle interne, de l'organisation et du système d'information**
- **examen des comptes et des états financiers**

Au terme de l'article 49 du décret financier, le conseil d'administration approuve le compte financier au vu du rapport du commissaire aux comptes, après avoir entendu l'agent comptable **dans les délais fixés à l'article 185 du décret du 29 décembre 1962 : avant l'expiration du quatrième mois suivant la clôture de l'exercice.**

Par courrier adressé fin 2011, le Ministère a appelé l'attention des établissements sur la nécessité d'anticiper ce calendrier et de produire les comptes avant le 31 mars, afin de répondre aux observations formulées par la Cour des Comptes et se conformer à l'évolution imminente de la réglementation.

L'université de BORDEAUX 3 n'a pu respecter les délais réglementaires, et une demande de report a été déposée en janvier 2012 auprès du Ministère de l'enseignement Supérieur et de la DGFIP.

Cette situation provient d'un manque d'anticipation constatée aussi bien :

- **à l'agence comptable** : travaux de fiabilisation du bilan non réalisé au 31/12, non apurement des comptes transitoires, absence de suivi des conventions de recherche, absence de prise en compte des observations formulées par la DRFIP en juillet 2011...
- **qu'auprès des services ordonnateurs** : absence de suivi régulier des engagements et de certification du service fait, engagements de dépenses et émission de recettes postérieurs au 31/12, absence de procédure rigoureuse permettant l'inventaire des charges à payer : dépenses de fonctionnement, d'équipement et de masse salariale : connaissance très tardive du nombre d'heures complémentaires réalisées au 31/12 , du nombre de jours de congés des non-titulaires, du nombre de jours comptabilisés sur les compte-épargne temps. ..

Il convient donc que tous les acteurs de l'université soient sensibilisés et mobilisés sur l'intérêt pour l'établissement de produire les comptes dans les délais impartis afin :

- d'anticiper la connaissance des résultats annuels et des marges de manœuvre de l'établissement
- d'être en mesure d'élaborer des plans de financement conforme au calendrier budgétaire des partenaires institutionnels
- de pouvoir inscrire dès le mois d'avril des projets complémentaires à ceux du budget primitif
- de répondre ainsi à l'exigence de centralisation accélérée des comptes formulée par l'Etat et la Cour des Comptes.

Le compte financier, tel que soumis au rapport du commissaire aux comptes est le compte financier agrégé, comprenant :

- L'Etablissement
- Le budget annexe CFA
- Le SIGDU

Le tableau ci-dessous en indique les chiffres clés dégagés sur les exercices 2008 à 2011 :

	2008	2009	2010	2011
Montant net des dépenses	24 523 132,36	27 252 808,62	30 779 933,20	89 778 938,37
<i>Dépenses décaissables de Fonctionnement</i>	<i>17 678 069,66</i>	<i>20 036 692,10</i>	<i>23 423 205,12</i>	<i>79 618 920,79</i>
<i>Dépenses d'équipement</i>	<i>1 547 338,05</i>	<i>2 081 786,52</i>	<i>3 912 918,62</i>	<i>6 303 706,63</i>
Montant net des recettes	23 977 799,71	27 702 895,53	27 245 616,43	87 310 423,89
Fonds de roulement	14 054 956,82	15 065 889,70	12 930 635,94	8 720 441,84
<i>En nombre de jours de dépenses décaissables : Fonds de roulement * 360 / somme des montants nets des comptes de la classe 6 (sauf les comptes 68 et 675).</i>	<i>286,22</i>	<i>270,69</i>	<i>198,74</i>	<i>39,43</i>
Trésorerie	12 153 836,60	15 268 826,65	14 788 942,52	9 941 138,64
Résultat de Fonctionnement	-1 132 699,14	-1 039 695,34	-1 808 532,48	1 078 065,01
Capacité d'autofinancement	-369 712,23	-481 874,37	-411 449,92	1 890 345,68

Pour une plus grande lisibilité, et compréhension, nous analyserons successivement :

- le compte financier de l'établissement principal
- le compte financier du CFA
- le compte financier du SIGDU

Les comptes de l'Établissement Principal

	2008	2009	2010	2011
Montant net des dépenses	23 873 918,40	26 461 824,47	29 634 028,31	88 543 729,81
<i>Dépenses décaissables de Fonctionnement</i>	<i>17 087 747,76</i>	<i>19 310 284,25</i>	<i>22 487 801,46</i>	<i>78 453 811,25</i>
<i>Dépenses d'équipement</i>	<i>1 523 975,26</i>	<i>2 056 026,73</i>	<i>3 874 471,90</i>	<i>6 263 431,40</i>
Montant net des recettes	23 253 169,33	26 981 181,80	26 156 043,06	85 986 554,35
Fonds de roulement	13 784 386,18	14 827 559,07	12 577 247,85	8 764 340,64
<i>En nombre de jours de dépenses décaissables</i>	<i>290,41</i>	<i>276,43</i>	<i>201,35</i>	40,22
Trésorerie	11 916 508,76	15 043 070,13	14 535 801,33	10 004 171,56
Résultat de Fonctionnement	-1 231 478,35	-996 184,71	-1 790 647,68	949 128,80
Capacité d'autofinancement	-504 020,71	-475 394,15	-564 954,10	1 871 585,68

Ces chiffres seront analysés à partir des tableaux joints en annexe 1 qui récapitulent par nature les dépenses et recettes de l'établissement sur les trois derniers exercices.

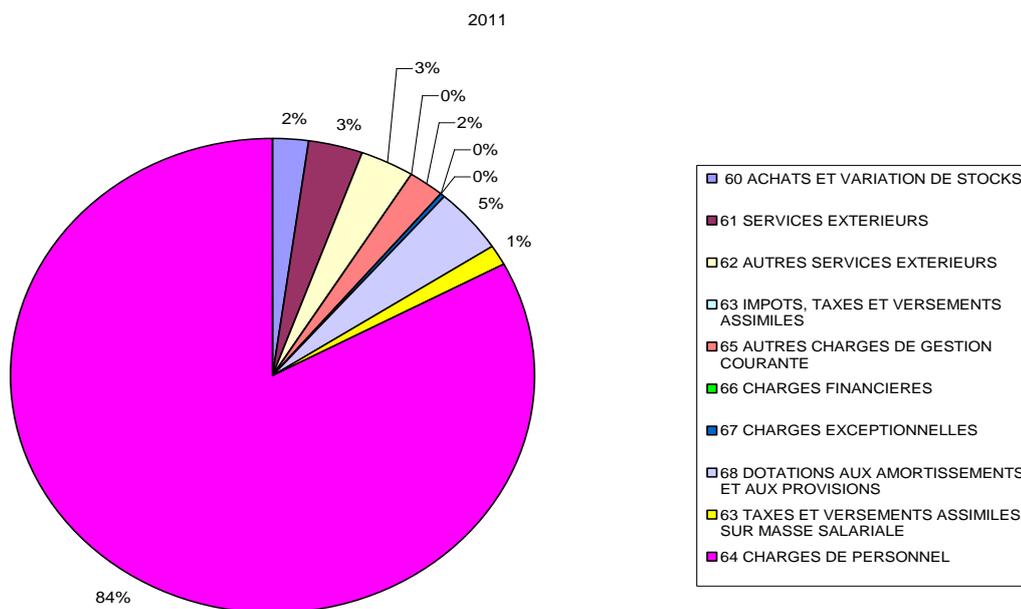
Nous examinerons dans un premier temps la Section de Fonctionnement, puis la section en capital.

La Section de Fonctionnement

Le cumul des dépenses s'élève à **82 280 298,41 €** contre **25 759 556,41 €** en 2010, le cumul des recettes à **83 229 427,21 €** contre **23 968 908,73 €** l'année précédente.

➤ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses ont été multipliées par plus de 3 entre 2010 et 2011 du fait de changement de périmètre exposé plus haut. **Les charges de masse salariale en représentant 84 % du total :**



Examinons les, chapitre par chapitre, en fonction de leur poids respectif.

Chapitre 64 : charges de personnel : multipliées par plus de 7 sur la période

D'un montant de **68 224 072,15 €**, le détail figure sur les tableaux ci-annexés.

Elles sont ventilées de la façon suivante :

- Traitement principal / Rémunérations accessoires (brut) : 38 603 615,68 €
- Charges patronales : 26 728 985,40 €
- Prestations sociales : 72 261,17 €
- Heures complémentaires (brut non chargé): 2 819 209,90 €

Seules ces dernières peuvent faire l'objet d'une comparaison pertinente avec les comptes des années précédentes.

	2009	2010	2011
Heures.Comp.(montant brut)	2 095 159,57	2 663 507,72	2 819 209,90

Une augmentation de 35 % est observée sur la période, liée principalement au développement de l'offre de formation **ainsi qu'à la comptabilisation complète des charges à payer sur heures réalisées par les non-titulaires au 31/12/2011.**

Au regard des marges de manœuvre réduites en terme de masse salariale, ce poste mérite d'être examiné attentivement afin d'en contenir la progression ; rappelons à ce propos la **décision de requalibrage de l'offre de formation validée en décembre 2011** qui doit permettre une économie de 400 000 € en année pleine.

De même, l'établissement doit être en mesure dès la rentrée de Septembre, de connaître de façon détaillée les heures susceptibles d'être effectuées et comptabilisées sur l'exercice en cours.

Notons qu'à compter de 2013, cette obligation de rattachement sera étendue au personnel titulaire ; au vu des modalités actuelles de suivi de ces heures complémentaires : au-delà de la 192^{ème}, **une réflexion doit être menée dès maintenant sur les modalités de se conformer à cette règle et de fiabiliser l'ensemble des données.**

Le montant des crédits disponibles en fin d'année sur le personnel : 313 065,23 €, **soit 0,45 % des prévisions** démontre l'étroitesse de la dotation allouée, d'autant que de nombreuses charges n'avaient pas été prises en compte dans l'attribution initiale :

- 4^{ème} trimestre 2010 de la PRES
- provision pour congés non pris par les contractuels au 31/12
- provision pour jours épargnés sur comptes épargnes temps au 31/12

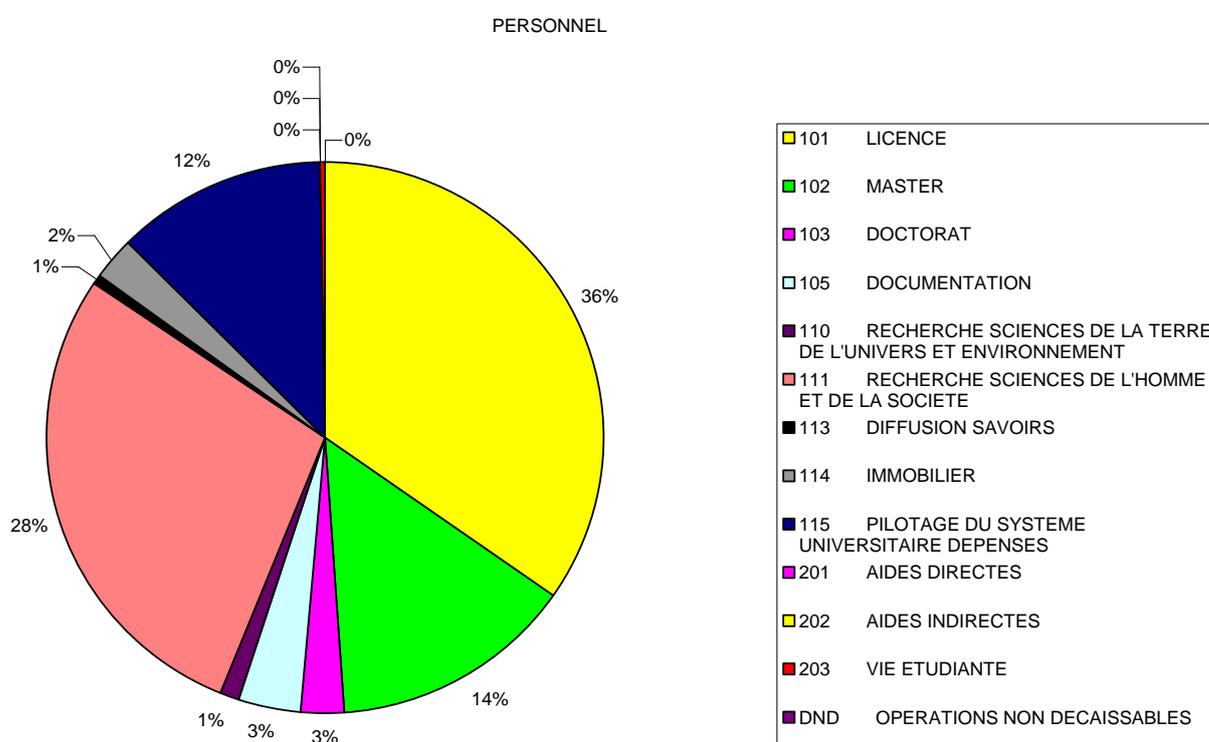
A compter du 01/01/2013, les congés non pris au 31/12 des fonctionnaires devront obligatoirement faire l'objet d'une provision (optionnel pour cette année et l'année prochaine, mais déjà anticipé par de nombreuses universités).

Catherine MENDIBOURE Agent Comptable de l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3

Ces dispositions imposent la fiabilisation du suivi des jours de congés ainsi que la fixation de règles strictes d'utilisation.

Il est donc fondamental que le suivi de consommation de la masse salariale soit exhaustif et intègre de façon agrégée, toutes les charges de l'Etablissement ; non seulement les éléments de paie proprement dits, mais aussi toutes les charges rattachées à l'exercice : heures complémentaires et autres provisions pour passifs sociaux. Ce travail devant englober toutes les composantes de l'Etablissement, y compris l'IUT, l'IJBA, le DEFLE et la formation continue...

La ventilation des dépenses de masse salariale par actions LOLF représentée ci-dessous souligne logiquement le poids respectif de l'enseignement : 53 % ; de la recherche : 29 % et du pilotage : 12 %



Chapitre 68 : dotation aux amortissements et aux provisions

Cette dotation constitue le 2ème poste le plus important représentant 5% des dépenses globales.

Elle atteint en 2011 : 3 826 487.16 euros et progresse de plus de 17 % par rapport à 2010 :

- du fait notamment de la mise en place de l'amortissement par composants des constructions conformément aux normes comptables
- rappelons que cette règle a eu pour conséquence une variation des durées d'amortissement entre 15 et 40 ans pour les constructions au lieu d'un amortissement uniforme sur 40 ans

Les provisions restent à un niveau élevé sensiblement constant par rapport à 2010 :

Libellé de la provision	Montant
Dotation aux provisions TVA	34 460,04
Dotation aux provisions pour créances douteuses	21 796,85
Provision au titre de trop perçus sur versement de salaires : restes à recouvrer au 31/12	57 570,35
Provision pour charge dans le cadre du co-financement des projets pluriannuels retenus par le Conseil Régional "	83 028,43
Provision pour remplacement de la chaudière de la bibliothèque universitaire Bx4	212 000,00
Provision pour charges d'exploitation liées à la réhabilitation de la Maison des Arts	165 694,00
Provision pour dépréciation des stocks des Editions AUSONIUS	63 631,31
Provision pour dépréciation des stocks des Presses Universitaires de Bordeaux	134 529,69
Provision pour remboursement sur 2012 des droits d'inscriptions 2011-2012	44 614,00
TOTAL	817 324,67

Notons que si ces charges amputent le résultat de fonctionnement, elles participent au financement de la section en capital et à l'amélioration de la capacité d'autofinancement de l'établissement.

Elles sont compensées :

- à 58,97 % par les écritures de neutralisation et de virement au compte de résultat des subventions d'équipement
- et à 16,92 % par des écritures de reprise des provisions antérieures.

Le volume des investissements réalisés cette année, tant en équipement, qu'en installations immobilières contribuera à l'évolution à la hausse de ce poste de dépense.

Chapitre 61 : services extérieurs : -10,02 % par rapport à 2010, + 36,56 % sur la période

Les services extérieurs diminuent de plus de 10 % par rapport à 2010. Cette évolution est toutefois contrastée et résulte d'un changement de méthode de comptabilisation de certains postes.

- Diminution des dépenses de maintenance et réparation mobilière et immobilière, du fait notamment de l'immobilisation d'un volume plus important de dépenses : imputation en section d'équipement.
- Diminution de 14 % des dépenses documentaires (ouvrages notamment) du fait des crédits PRL fléchés sur la documentation en 2010.
Ces dépenses représentent toutefois 26% du chapitre 61 et sont en progression sur la période 2009/2011 de plus de 13%.
- Diminution de 21 % des frais de colloque par rapport à 2010 : le montant atteint représentant toutefois plus du double des dépenses 2009.

Les autres postes sont stables voire en progression, notamment les frais de sous-traitance, locations immobilières, études et recherches.

Chapitre 62 : autres services extérieurs -18,61 % par rapport à 2010, + 9,45 % sur la période

Les autres services extérieurs constituent le 4^{ème} poste de dépense de l'établissement.

Ils atteignent 2 832 617,13 € en 2011 et diminuent de plus de 18 % par rapport à l'année précédente.

Cette évolution est liée à :

- **une diminution des dépenses d'honoraires** de 52,51 % du fait de la correction de l'imputation comptable des dépenses d'architectes et bureaux de contrôle, qui doivent être incorporés au coût des constructions conformément aux instructions. La correction des écritures 2011 erronées a été opérée à mon arrivée, de même que celles des écritures de l'exercice 2010. Le montant des dépenses d'honoraires passent ainsi de 381 382,17 à 181 129,87 euros.
- **une diminution des dépenses de publication, de déménagement, de réception et de téléphone**
- un moindre recours au personnel extérieur détaché auprès de l'établissement
- une réduction du montant des cotisations et concours divers

Notons que les frais de mission, d'un montant de 895 033,72 euros, représentant 32 % du chapitre, sont également diminution de 5 % par rapport à l'exercice précédent sauf en ce qui concerne le personnel établissement.

Sur la période, ils progressent tout de même de 7 % et nécessitent un suivi rigoureux, notamment dans l'exécution du marché d'agence de voyage et des prestations facturées (hébergement notamment).

A contrario, les autres postes sont stables, voire en progression.

Chapitre 60 : achats et variations de stock : -11,40 % par rapport à 2010

La diminution constatée sur ce chapitre, tant sur l'exercice que sur la période, - 25 % est essentiellement la conséquence d'un usage erroné et abusif du compte 604 Achats d'études et prestations de services, les années précédentes ; ce compte regroupant à tort des prestations non homogènes relevant d'imputations diverses.

Une amélioration des imputations comptables a été constatée sur la période, le montant dépensé sur ce compte étant passé de 833 100.54 euros à 273 291.03 euros.

Une grosse partie de ces dépenses correspond aux prestations d'enseignement confiées à des intervenants extérieurs.

Le Conseil d'administration d'octobre 2011 ayant décidé de résorber le recours à cette pratique au regard de sa non conformité aux dispositions du Code de l'Education Nationale, une diminution des dépenses devrait être constatée, et un transfert opéré vers la masse salariale (heures complémentaires ou contractuels enseignants).

37 % du chapitre 60 correspondent aux dépenses de fluides : eau , électricité, gaz : une augmentation **de plus de 10 %** est enregistrée sur ce poste qui atteint 645 127.52 euros .

Une vigilance particulière devra être apportée à ce secteur d'autant qu'une augmentation est attendue sur l'archéopôle du fait d'un fonctionnement défectueux observé sur le compteur (redressement réalisé par EDF).

Les autres dépenses enregistrées sur ce chapitre sont en diminution.

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante -14,84 % par rapport à 2010

Seuls les montants versés :

- **au titre des bourses** 375 506,13 euros en 2011 contre 274 601,74 € en 2010
- **et des subventions diverses** 342 275,58 euros , contre 142 492,62 euros sont en progression .

Notons que sur ce dernier poste 175 000 euros ont été versés au PRES (Contribution 2011 des membres fondateurs = 100 000 € ; Participation au financement du schéma directeur du numérique= 25 000 €; Opération CAMPUS" INGENIERIE DE PROJET = 50 000 euros).

Les autres dépenses sont en nette diminution, notamment :

- les subventions reçues et réparties par l'établissement ; en 2010 reversement de 143 600 € à Bordeaux 1 enregistré sur conventions de recherche.
- les autres charges de gestion courante (versement de 112 680 € au profit du SIGDU en 2010 ; contribution de 70 560 € au FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE , Remboursement au CNRS de mise à disposition de personnel : 48 293,55 €).

Chapitre 63 : impôts, taxes et versements assimilés

Les dépenses enregistrées sur ce chapitre hors masse salariale sont négligeables : 92 euros.

A contrario, les impôts et taxes sur rémunérations atteignent **929 884.40 euros, près de 6 fois le montant dépensé en 2010.**

Il s'agit essentiellement, du Versement de transport = 743 952.29 euros et de la Cotisation FNAL (article L 834-1-1° du code de la sécurité sociale) =185 887.43 euros.

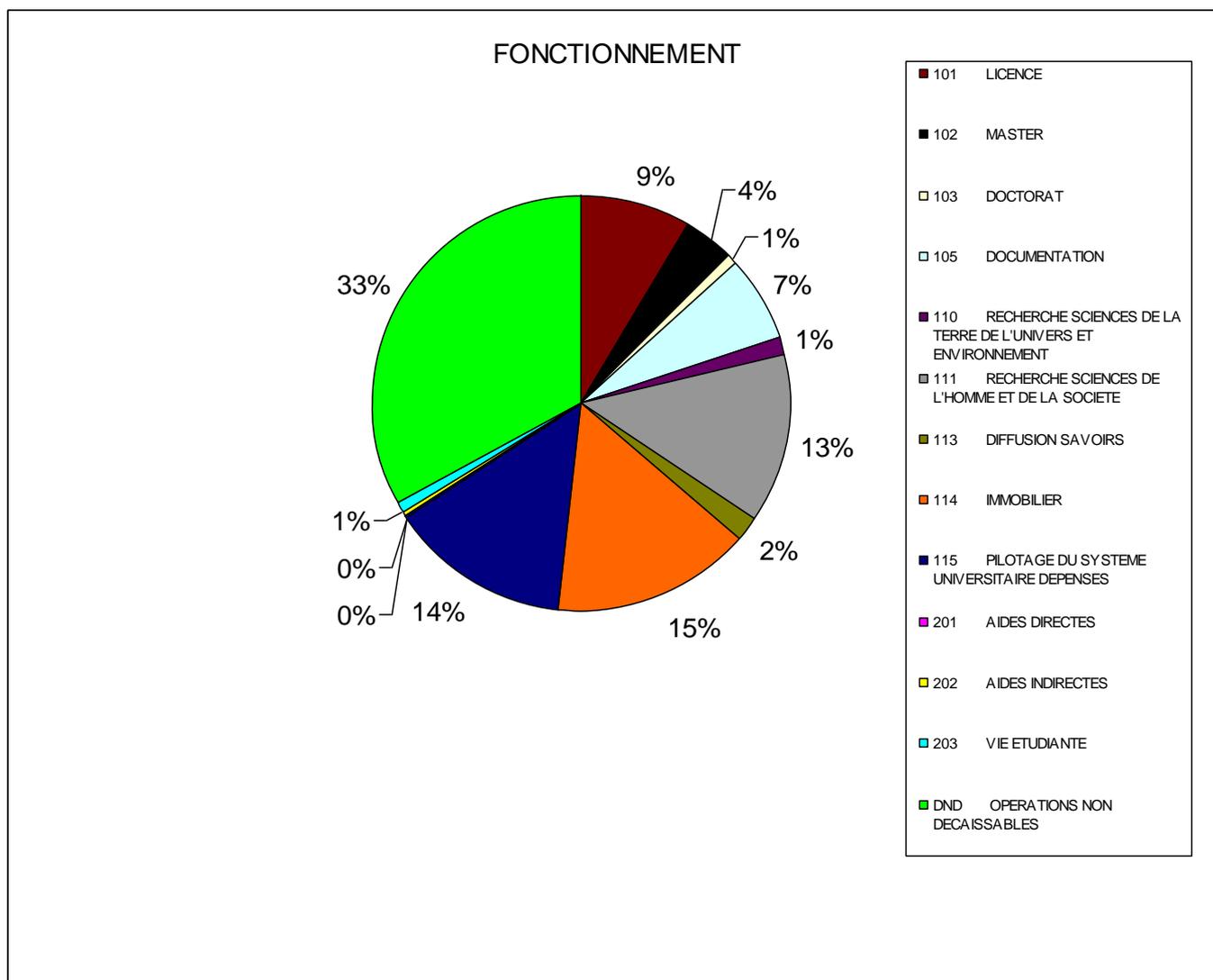
Chapitre 67 : charges exceptionnelles sur opérations de gestion : 192 919,78 €

Elles sont en diminution de près de 45% par rapport à 2010 et ont été divisées par près de 6 sur la période.

Cette situation est la conséquence directe d'un amoindrissement notable des charges exceptionnelles provenant de l'annulation de titres de recettes sur exercices antérieurs.

Le graphique qui suit représente la répartition des dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) par actions LOLF : il démontre le poids des dépenses non décaissables : 33 % (amortissements et provisions) souligné dans les commentaires ci-dessus, puis par ordre décroissant :

- des dépenses immobilières et logistiques : 15 %
- des dépenses pédagogiques : 14 %
- des dépenses de pilotage opérationnel : 14 %
- des dépenses liées à l'activité RECHERCHE : 13 %
- des dépenses de documentation : 7 %

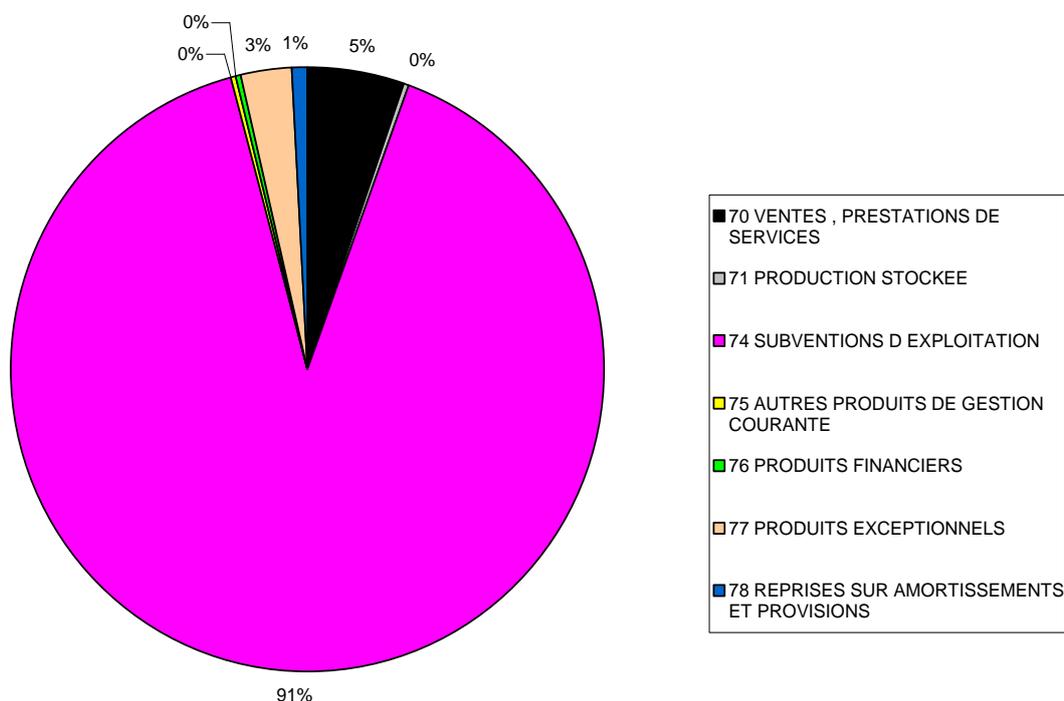


➤ Les recettes de fonctionnement

Les recettes de l'année 2010 progressent à un rythme légèrement supérieur à celui mesuré pour les dépenses : multipliées par 3,46 contre 3,18.

Nous verrons ultérieurement que cette situation est **essentiellement liée aux écritures de normalisation comptable** exigées par la certification des comptes.

Elles sont réparties de la façon suivante :



Examinons-les par ordre d'importance :

Chapitre 74 : subventions d'exploitation

Ce chapitre d'un montant **75 292 825,58 €** enregistre les subventions d'exploitation versées par l'Etat (95,32 % du total) et par les autres partenaires institutionnels (4,68 %) tant pour l'enseignement que pour la recherche.

➤ **Dotation de l'Etat = 86,41 % des recettes de fonctionnement 2011**

Le tableau ci-dessous donne la décomposition des moyens alloués à l'université de Bordeaux 3 par l'Etat :

Crédits de Masse Salariale	65 802 565
Masse salariale transférée	56 089 912
Majoration indemnitaire	200 000
Masse salariale déterminée par le modèle d'allocation des moyens	8 213 513
Contrats doctoraux	1 177 402
Actions spécifiques	121 738

Crédits de Fonctionnement	6 098 668
Crédits déterminés par le modèle d'allocation des moyens	4 996 799
Crédits déterminés par la négociation contractuelle	620 000
Action sociale	24 275
Actions spécifiques CNU	67 913
Actions spécifiques	389 681
Crédits d'Investissement	900 000
Réserve de précaution (0,21 %)	-151 400
TOTAL	72 649 833

Le transfert de masse salariale consécutif à l'accession aux compétences élargies devait s'accompagner du transfert des moyens financiers correspondant au profit de l'établissement.

Ceux-ci ont été négociés bilatéralement le 19 novembre 2010 au vu des dépenses constatées pour l'exercice 2010.

Dès ces discussions, il a été signalé au ministère que la dotation prévisionnelle annoncée de 54 644 957 euros était insuffisante au regard des besoins prévisionnels évalués agent par agent à 56 241 764 euros.

Malgré la régularisation intervenue en janvier 2011, revalorisant le socle à 55 792 000 euros, un écart de 462 000 euros subsistait avec la projection actualisée de l'université.

Le Ministère a partiellement pris en considération le 03/02/2011 l'argumentation de l'Université en portant la dotation de l'Etat à 56 089 912 euros (notification du 19 avril 2011). Malgré ces ajustements, un écart de 177 392 euros subsistait par rapport aux projections.

Rappelons que les charges nouvelles liées à la normalisation des comptes : constitution de provision pour Comptes Epargne Temps, pour congés payés... n'ont à aucun moment été prises en compte par l'Etat dans la détermination de la dotation des universités ; ce qui pénalise l'ensemble des établissements.

Compte tenu du transfert du personnel de l'Egid au 1^{er} janvier 2012, le périmètre doit être redéfini puisque la dotation initialement notifiée incluait à tort le personnel de cette structure.

L'absence de connaissance précise à ce jour du montant de la dotation « masse salariale » nuit à l'appréciation éclairée de l'équilibre du budget 2012 et de ses marges de manœuvre et constitue un facteur de risque qui mérite d'être rappelé au Ministère afin que l'information nous soit communiquée dans les meilleurs délais.

Il convient de noter enfin que le taux de la réserve de précaution à constituer a été porté de 0.21 % des crédits récurrents en 2011 à 0.5 % en 2012.

Pour 2011, cette réserve a été complètement mobilisée par l'Etat et défalquée de la dotation de l'établissement.

➤ Dotation des partenaires institutionnels

La progression apparente de plus de 20 % des recettes des partenaires institutionnels par rapport à 2010, est fictive au regard des écritures de régularisation comptable enregistrées.

Dans le cadre de la certification des comptes, il nous est en effet demandé de comptabiliser en droits constatés, les seules recettes ayant donné lieu à dépenses réelles dans l'exercice ; le surplus étant inscrit en produits constatés d'avance.

Le bilan d'entrée 2011 de l'établissement a donc du être corrigé à la baisse du montant des subventions titrées sur les années antérieures et non consommées, entraînant une **diminution automatique de 1 347 089,25 € du fonds de roulement** (1 186 009,73 pour les conventions de recherche ; 161 079,52 pour le contrat ERASMUS 2010/2011).

A contrario une somme de 1 139 977,14 € a été comptabilisée en recette sur l'exercice, majorant le montant enregistré sur le chapitre 74 , et par conséquent le résultat 2011.

Il est à noter que la règle visée ci-dessus a été strictement appliquée pour l'exécution du budget 2011 et que seules les recettes ayant donné lieu à dépenses réelles figurent au compte financier, ce qui explique les écarts constatés sur certains comptes.

Par ailleurs, la technique dite des « ressources affectées » a été instituée en janvier 2012 pour les conventions de recherche 2011 (Conseil Régional, et IDEX) permettant de répondre ainsi aux observations formulées par la DRFIP (audits de février 2008 et juillet 2011).

Elle sera étendue au 1^{ER} septembre 2012 aux opérations liées au programme européen ERASMUS.

Si l'on exclut ces opérations de régularisation, on constate que pour 2011, c'est la région qui constitue le deuxième partenaire financier de l'établissement, après l'ETAT avec des recettes enregistrées à hauteur de 512 522,02 €.

Les deux tableaux ci-dessous récapitulent les subventions perçues par partenaires :

- pour l'ensemble de l'activité de l'établissement
- spécifiquement pour l'activité RECHERCHE.

Compte financier		2009	2010	2011
74115	Subventions ANR (corrigées des erreurs d'imputation 7448)	175 252,73	391 978,03	96 809,90
74188	Autres	42 324,88	14 506,20	59 693,47
7442	Subventions de la région	946 343,03	407 081,57	512 522,02
7443	Subventions du département	23 800,00	19 350,00	31 350,00
7444	Subventions des communes et groupements de communes	12 800,00	178 754,07	151 552,32
74451	Rémunération CNASEA / ASP au titre des CES / CAE	336 229,46	389 628,05	300 709,18
7446	Subventions Union Européenne	822 892,63	387 022,22	344 527,21
7447	Subventions d'organismes internationaux	1 999,20	2 200,00	3 000,00
7448	Subv. d'autres collectivités publiques et organismes internationaux	658 601,68	656 563,78	476 323,99
746	Dons et legs	56 800,00	56 800,00	41 434,60
7481	taxe d'apprentissage	324 463,03	312 968,02	301 779,56
7488	Autres	11 011,92	50 859,32	63 527,15

Catherine MENDIBOURE Agent Comptable de l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3

Activité RECHERCHE :

		2009	2010	2011
74115	Subventions ANR (corrigées des erreurs d'imputation 7448)	175 252.73	391 978.03	96 809,90
74188	Autres (services ETAT)	16 880.33	13 534.36	56 528,00
7442	Subventions de la région	783 929.03	322 625.67	430 164,86
7443	Subventions du département	7 000.00	6 550.00	8 550,00
7444	Subventions des communes et groupements de communes	2 000.00	169 904.07	143 752,32
7446	Subventions Union Européenne	500 619.43	60 148.48	103 866,58
7448	Subv. d'autres collectivités publiques et organismes internationaux	138 744.27	122 234.10	207 833,85
746	Dons et legs	52 800.00	24 551.75	37 134,60
7488	Autres	4 011.92	36 837.00	43 271,58

Chapitre 70 : ventes, prestations de service : 5 % des recettes

Si les recettes d'exploitation, ventes, prestations de service constituent le deuxième poste de recettes, elles représentent, moins de 5 % des recettes de l'établissement.

- 57 % concernent les droits d'inscription (formation initiale et DEFLE)
- 21 % la formation continue
- 6 % les ventes de publication
- 5 % les remboursements au titre de personnel mis à disposition
- 3 % les prestations de recherche
- 8 % les prestations diverses

Cette ventilation démontre les faibles marges de manœuvre de l'établissement en la matière, l'essentiel des recettes étant soumis à tarifs règlementés.

On constate sur 2011 :

- une diminution des droits d'inscription liée à une progression du nombre de boursiers
- une diminution des recettes du DEFLE , conséquence notamment d'actions ponctuelles réalisées en 2010 et non reconduites sur 2011
- une augmentation de près de 7 % des prestations de la formation continue
- une diminution de près de 7 % des publications
- une forte augmentation des remboursements liés au personnel mis à disposition (conséquence du transfert de masse salariale)
- et à contrario une forte diminution des recettes diverses

Chapitre 77 : produits exceptionnels : 3 % des recettes

Il s'agit pour l'essentiel d'écritures d'ordre budgétaire : 94% du total - amortissement des subventions d'équipement et neutralisation des amortissements pratiqués sur biens affectés. Les autres recettes sont négligeables.

Ce chapitre progresse de 8 % du fait de l'augmentation des dotations aux amortissements des constructions citée plus haut (technique des composants).

Chapitre 78 : Reprise sur provisions : 1 % des recettes

La technique des provisions ayant été expérimentée en 2010, c'est la première année que des recettes sont émises sur ce chapitre. Ont été régularisés sur 2011:

- **396 155.77 euros** au titre des provisions pour risques et charges d'exploitation
- **251 374.00 euros** au titre des provisions pour dépréciation des créances

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante 0,25 % des recettes

Ce chapitre enregistre les frais de gestion sur conventions de recherche et les virements internes. Il est en forte diminution par rapport à l'année précédente du fait de l'enregistrement en 2010 d'importants transferts entre l'IUT et le budget général.

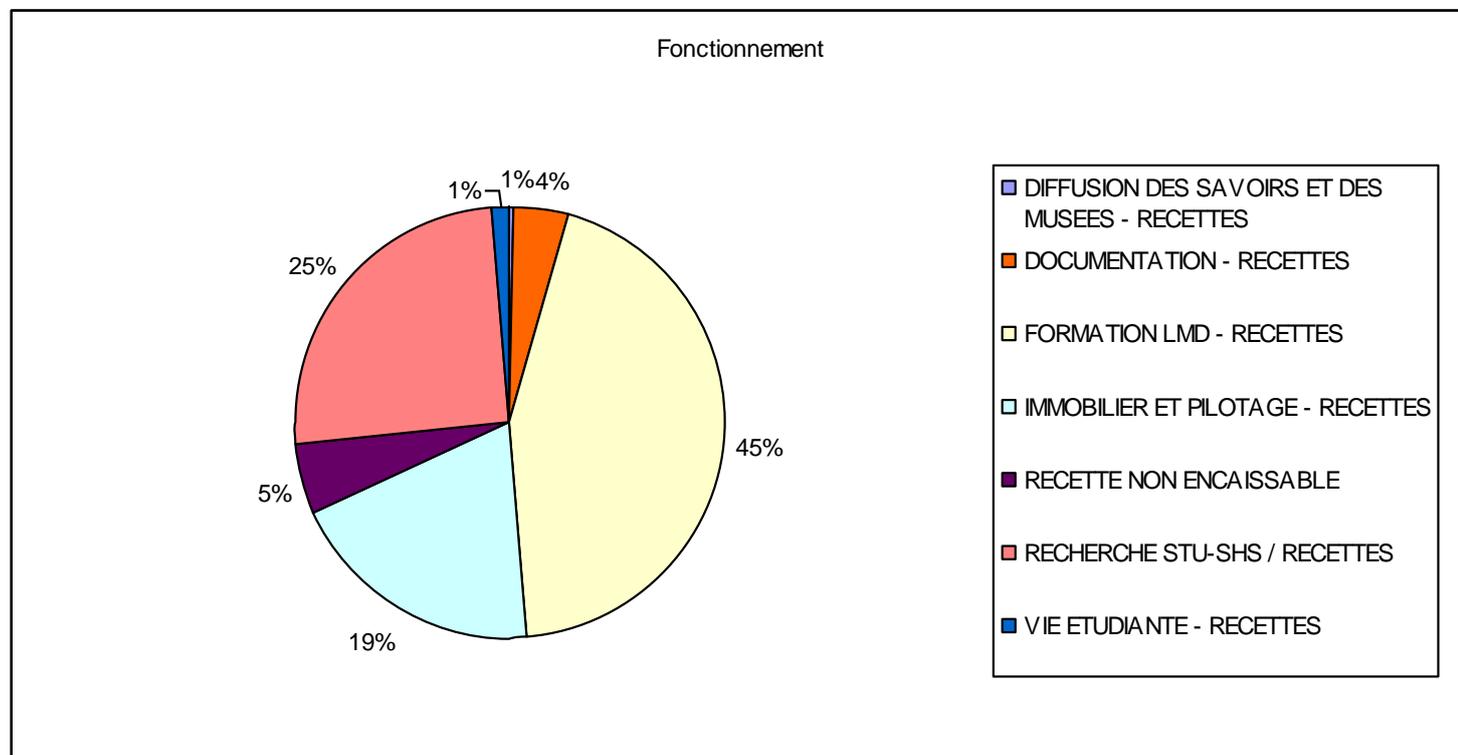
Chapitre 76 : produits financiers 0,16 % des recettes

Le niveau élevé de la trésorerie de l'établissement lié au transfert de la dotation Masse Salariale a permis de multiplier par 4 les produits financiers perçus sur les placements, et ce dans un contexte de diminution des taux de rendement.

Notons une réorientation des placements, sur le compte de placement rémunéré ouvert auprès du Trésor Public et l'abandon des placements sur SICAV monétaires ou comptes à terme.

Seul un compte à terme a été maintenu auprès du Crédit Coopératif (valant caution obligatoire pour la contribution de l'établissement à la fondation partenariale InnoVaSOL).

Le graphique ci-dessous permet d'apprécier la ventilation des recettes de fonctionnement par actions LOLF :

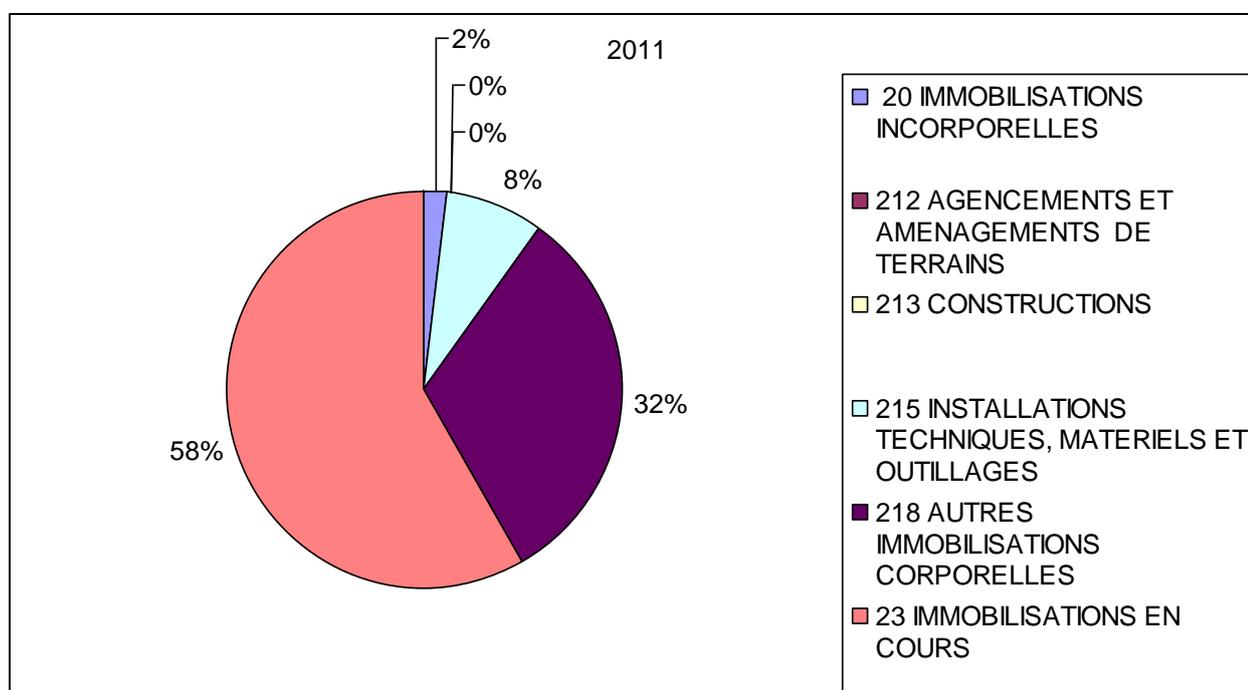


La Section d'exploitation dégage au 31/12/2011 un excédent de 949 128.80 € et une capacité d'autofinancement de 1 871 585.68 €.

La Section d'investissement

Le montant des dépenses enregistrées en 2011 s'élève à **6 263 431,40 €** : près de 3 fois supérieur au montant comptabilisé en 2009

Le graphique ci-dessous retrace la ventilation des dépenses par imputations comptables et catégories. Il rend compte de la politique immobilière volontariste mise en œuvre : les travaux sur constructions (compte 23) représentant 58 % du total.



On peut rappeler :

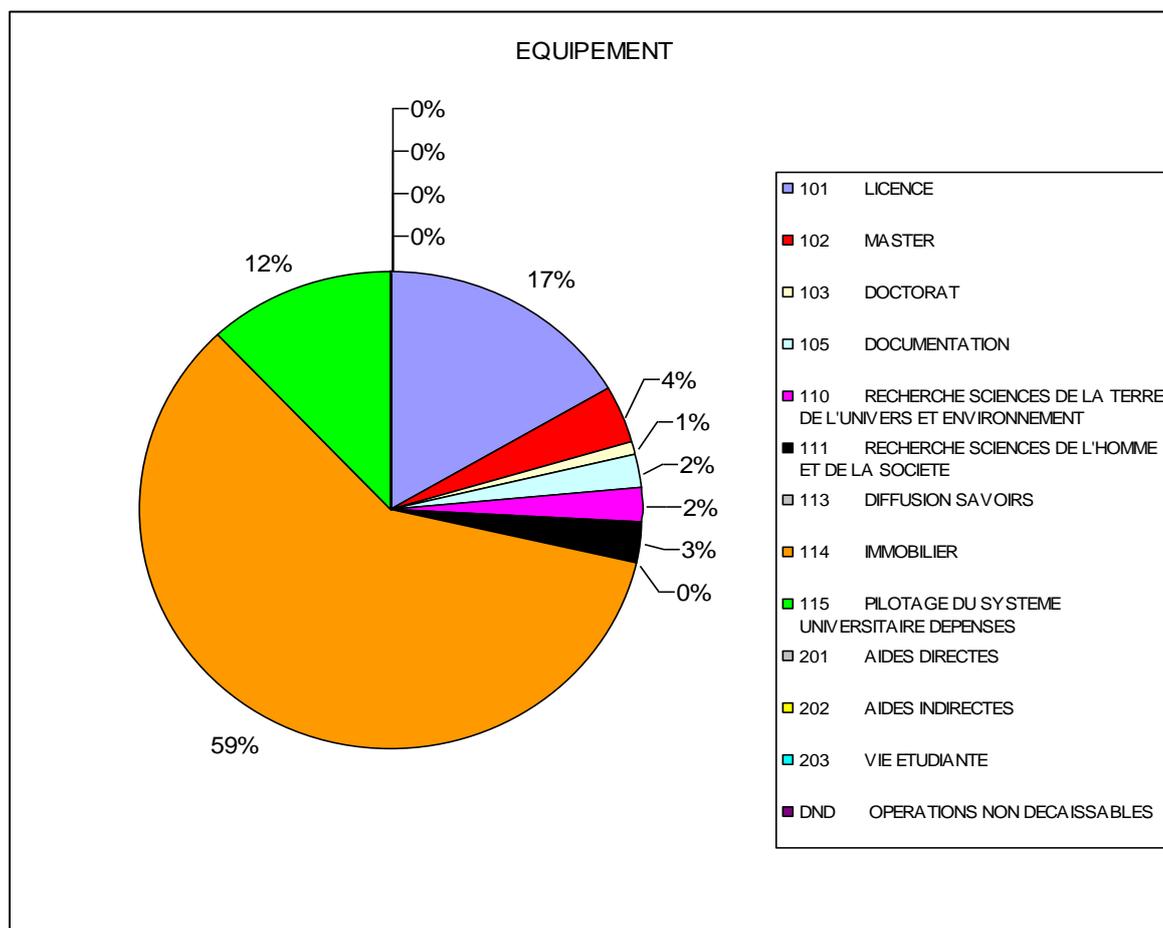
- la livraison des chantiers suivants sur l'exercice :

TRAVAUX BATIMENT I	2 928 691,25
TRAVAUX EGID	58 134,23
IUT CLIMATISATION SALLE INFORMATIQUE	13 801,57
TRAVAUX LABO LANGUES	331 115,58
TRAVAUX LIES A LA REFORME INTERNE	187 215,24
ETUDE PRALABLE MAISON DES ARTS	126 158,54
Total	3 645 116,41

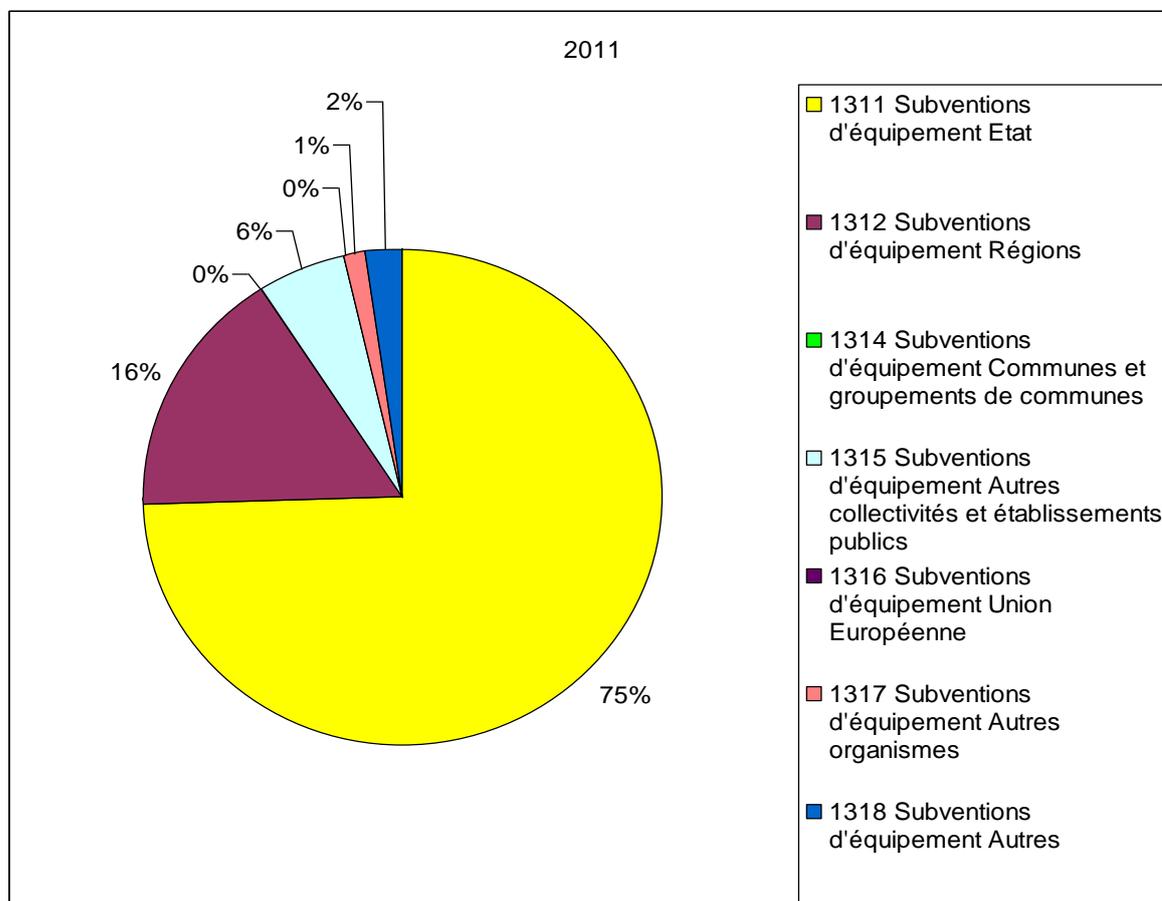
- l'effort d'équipement entrepris dans tous les secteurs

Logiciels	129 889,26
Installations techniques complexes acquises (réseau IUT et LABO de LANGUES)	253 837,78
Matériel scientifique	180 356,90
Matériel d'enseignement	7 553,01
Outillage	48 156,76
Installations générales, agencements, aménagements divers acquis	24 130,24
Matériel de transport acquis	899,00
Matériel de bureau acquis	56 837,01
Mobilier acquis	371 073,37
Achat de matériels informatiques PC / écrans (y compris <800 HT)	605 580,26
Achat de matériels informatiques portables (y compris <800 HT)	155 523,39
Achat de matériels informatiques serveurs	141 458,24
Autres matériels informatiques, réseau et audiovisuel >800 HT(imprimantes, scanners, ...)	461 605,22
Matériels divers acquis	181 414,55
TOTAL	2 618 314,99

La ventilation des dépenses par actions LOLF illustre cet effort par grands axes :



Les recettes d'investissement s'élèvent à **2 757 127,14 €** ; l'écart de plus de 3 500 000 € constaté avec le montant des dépenses explique le fort recours à l'autofinancement et le prélèvement opéré sur le fonds de roulement.



C'est l'Etat (75% des financements) et la Région (16 % des financements) qui constituent les principaux bailleurs de la Section d'Equipement. Les tableaux ci-dessus rappellent les financements obtenus :

De l'Etat :

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE "DGESIP N°2011-0083 04/02/2011 -MISE EN SECURITE 2011	900 000,00
RECTORAT CPER 2007-2013/GRAND PROJET N°3/ PROGRAMMATION 2011"	1 150 000,00
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE CREDITS D'ACTIONS SPECIFIQUES IUF- EXERCICE 2011 RECHERCHE	2 870,93
Total	2 052 870,93

De la région :

CONSEIL REGIONAL AQUITAINE - financement équipement RECHERCHE	59 065,64
CONSEIL REGIONAL AQUITAINE "EQUIPEMENTS DES SALLES DE L'IUT CARRIERES SOCIALES (2eme tranches)"	390 378,19
Total	449 443,83

Des autres partenaires :

AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE - "ANR 09 SSOC 036-02 BOUNEAU -	3 613,72
ADEME "ADEME Conv 0974C0140-Projet CO2 VADOSE-CEREPI"	5 034,58
UNIVERSITE DE BORDEAUX PRES Convention LABEX R19 projet LaScArBx- coordination	1 097,75
UNIVERSITE DE BORDEAUX PRES "Convention LABEX R19 projet LaScArBx- Ausonius	10 290,20
AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE - ANR "ANR 09 JCJC 0123-01	5 135,62
AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE - ANR 10 SUDS 006 02- GODICHEAU "	1 767,11
UNIVERSITE DE BORDEAUX PRES "REHABILITATION DE LA MAISON DES ARTS	126 158,54
Total	153 097,52

Conclusion

L'accession aux responsabilités et compétences élargies a conduit l'établissement à revoir ses pratiques en terme :

- de gestion des ressources humaines : respect des plafonds d'emplois et de masse salariale, mise en œuvre d'outils de projections, contrôle des mouvements de paie, rattachement des passifs sociaux ...
- budgétaire : nouvelles conditions d'équilibre ; limitation des possibilités de report de crédits ; seuil de sécurité du fonds de roulement, rattachement des charges et produits...
- de tenue de la comptabilité : fiabilisation des comptes de bilan, recensement exhaustif des charges et produits à rattacher à l'exercice lors de la période d'inventaire, corrections d'erreurs de comptabilisation...

Les efforts entrepris, par les services concernés ont favorisé l'amélioration de la qualité comptable.

La correction d'écritures antérieures associée à une gestion rigoureuse des crédits, ont permis le rétablissement de l'équilibre financier et la réalisation d'un excédent budgétaire après 3 années de déficit et la menace d'une mise sous tutelle pour l'année 2012.

Cet équilibre est cependant fragile ; les taux d'exécution budgétaire, en fonctionnement mais surtout en terme de masse salariale, démontrent l'étroitesse des marges de manœuvre de l'établissement.

Les efforts devront donc être poursuivis sur 2012.

L'établissement pourra utilement s'appuyer sur la cartographie des risques élaborée dans le cadre de la mise en œuvre du contrôle interne comptable et financier qui doit permettre notamment :

- de renforcer la qualité et l'exhaustivité des prévisions budgétaires au regard des règles strictes d'équilibre
- d'élaborer des plans de charges pluriannuels
- de valider les procédures financières et comptables
- d'accélérer la reddition des comptes
- d'en améliorer la fiabilité
- de disposer d'un inventaire sincère du patrimoine ...

L'année 2012 doit nous permettre de mettre en place les plans d'action indispensables à la réalisation de ces objectifs en mobilisant l'ensemble de la communauté universitaire.

Le fonds de roulement a diminué de **-3 812 907,21 €** au 31/12/2011 du fait de :

- l'exécution du budget 2011 et du financement des opérations d'équipement présentées ci-dessus : **1 634 718,58 €**
- mais surtout du fait des écritures de normalisation comptable impactant celui-ci à hauteur de **2 178 188,63 €** (détail des écritures figurant à l'annexe au compte annuel : extrait en pièce jointe)

Il équivaut à 40,22 jours de dépenses de fonctionnement décaissables et dépasse le seuil de sécurité fixé par le Ministère pour les établissements passés aux RCE = 30 jours.

Bien que ce seuil ne soit qu'indicatif et n'ait aucune valeur réglementaire, il constitue un indicateur prudentiel de la gestion financière de l'établissement et doit être pris en considération dans l'élaboration des plans pluriannuels d'équipement.

Après vote de la DBM1 2012 et compte tenu du prélèvement de 1 301 475. € programmé pour le financement des investissements, le fonds de roulement représente 33.38 jours.